

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 28 novembre 2013.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

M. la maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
 M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier

M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec

Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis

M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis

M. le conseiller Michel Patry, Lévis

M. le conseiller Robert Maranda, LévisM. le conseiller Rémy Normand, Québec

M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec

M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec

Est absente:

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2013-60

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

-2-

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2013

Résolution n° C-2013-61

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

• D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2013.

Adoptée

Nouveau conseil de la Communauté métropolitaine de Québec

- Un temps d'intervention est accordé au maire de la Ville de Québec et président Communauté métropolitaine de Québec;
- Un temps d'intervention est accordé au maire de la Ville de Lévis et vice-président du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec;
- Un temps d'intervention est accordé aux préfets des MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

Désignation d'un vice-président du conseil

Résolution n° C-2013-62

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

• De désigner M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis comme vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation des membres du comité exécutif

Résolution n° C-2013-63

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

-3-

- De désigner, M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De désigner, parmi les membres du conseil de d'agglomération de Québec, Mme Julie Lemieux pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De désigner, parmi les membres du conseil de la Ville de Lévis, M. Robert Maranda pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation des membres du comité consultatif agricole (CCA)

Résolution n° C-2013-64

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- De désigner comme membre du comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un mandat de trois ans à compter du 28 novembre 2013, les personnes suivantes : M. Laurent Proulx, M. Guy Dumoulin, M. Jean-Pierre Turcotte et M. Marcel Corriveau;
- De désigner M. Laurent Proulx à titre de président du comité consultatif agricole;
- De désigner M Guy Dumoulin à titre de vice-président du comité consultatif agricole.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable: Direction générale

Adoptée

Désignation des membres des organismes de bassins versants (OBV)

Résolution n° C-2013-65

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Julie Lemieux, il est unanimement résolu :

 De nommer M. Robert Miller à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein de la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la Communauté métropolitaine de Québec à titre d'observateur, et en informer l'organisme;

- De nommer M. Steeve Verret à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein de l'Organisme des bassins versants de la Capitale et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la Communauté métropolitaine de Québec à titre d'observateur, et en informer l'organisme;
- De nommer M. Pierre Lefrançois à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la Communauté métropolitaine de Québec à titre d'observateur, et en informer l'organisme;
- De nommer M. Guy Dumoulin à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein du Comité de bassin de la rivière Chaudière et M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la Communauté métropolitaine de Québec à titre d'observateur, et en informer l'organisme.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation des membres du comité de suivi et de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Résolution n° C-2013-66

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- De former un comité de suivi et de révision Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord composé de six membres issus du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, dont trois provenant de la Ville de Québec, soit Mme Dominique Tanguay, M. Laurent Proulx et M. Steeve Verret ainsi que les préfets; M. Pierre Lefrançois. M. Jean-Pierre Turcotte et M. Robert Miller;
- De désigner M. Steeve Verret à titre de président du comité de suivi et de révision Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable: Direction générale

Adoptée

-5-

Désignation d'un représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein du Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec et du Comité du lieu d'enfouissement technique

Résolution n° C-2013-67

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Steeve Verret pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec sur le Comité de vigilance de l'incinérateur de la Ville de Québec;
- De désigner M. Pierre Lefrançois pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec sur le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation des membres du comité politique du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Résolution n° C-2013-68

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

Former un comité politique de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ayant pour mandat d'orienter les actions de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement composé de neuf membres issus du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, dont trois provenant de la ville de Québec, soit Mme Julie Lemieux, M. Steeve Verret et M. Rémy Normand, trois de la ville de Lévis, soit M. Guy Dumoulin, M. Michel Patry et Mme Ann Jeffrey ainsi que les préfets : M. Pierre Lefrançois. M. Jean-Pierre Turcotte et M. Robert Miller.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation des membres à la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent (TCR)

Résolution n° C-2013-69

Sur proposition de M. Michel Patry, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

 De désigner M. Régis Labeaume comme président de la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent (TCR) et M. Guy Dumoulin, M. Steeve Verret et M. Pierre Lefrançois pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec à la TCR.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

<u>Désignation au conseil d'administration de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)</u>

Résolution n° C-2013-70

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

 Soumettre à la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) le nom de M. Steeve Verret pour agir à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein de son conseil d'administration.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Règlement n° 2013-66 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

Résolution n° C-2013-71

Sur proposition de M. Régis Labeaume, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

-7-

- D'adopter le règlement 2013-66 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;
- De transmettre, pour approbation, le règlement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Demande de commandite - Snowboard Jamboree 2014

Résolution n° C-2013-72

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Robert Miller, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le versement, à la Corporation événements d'hiver de Québec, d'une contribution financière de 35 000 \$ pour la tenue de l'édition 2014 du Snowboard Jamboree qui se tiendra au centre-ville de Québec et à la Station touristique Stoneham du 17 au 19 janvier;
- De majorer de 50 000 \$ l'élément Événements à caractère métropolitain du budget 2014 de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013 Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée

Avis de conformité concernant un projet d'Hydro-Québec visant l'implantation d'une ligne de transport d'énergie électrique souterraine à 230 kV entre les postes Québec et Limoilou à Québec

Résolution n° C-2013-73

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

 De délivrer un certificat de conformité à l'égard du projet d'Hydro-Québec visant l'implantation d'une ligne de transport d'énergie électrique à 230 kV entre les postes de Québec et de Limoilou à Québec, car il est conforme aux stratégies et aux objectifs véhiculés par le PMAD.

-8-

• De transmettre au ministre des Ressources naturelles, à Hydro-Québec et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

<u>Demande de partenariat financier au MAMROT – Poursuite des plans directeurs de paysage du</u> fleuve Saint-Laurent

Résolution n° C-2013-74

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) consacre une stratégie particulière à la protection et à la mise en valeur du Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que cette stratégie vise à protéger, mettre en valeur et tirer profit des paysages fluviaux par des aménagements adaptés au lieu et s'arrimant au cadre naturel du fleuve;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la mise en œuvre du PMAD, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a produit, dans le cadre une entente avec le gouvernement, des plans directeurs de paysage;

CONSIDÉRANT que ces plans sont utiles aux composantes dans leur exercice de concordance au PMAD, notamment pour contribuer à l'intégration en bordure du fleuve de nouvelles constructions dont le gabarit (hauteur ou volumétrie), l'architecture ou l'implantation se démarquent de la typologie des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que le fleuve Saint-Laurent fera l'objet d'une table de concertation régionale présidée par la Communauté métropolitaine de Québec qui aura à se pencher sur l'harmonisation des intérêts économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT que l'attractivité de la région métropolitaine est tributaire notamment de la richesse de ses panoramas et de ses paysages, et plus particulièrement ceux en lien avec le fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que les plans directeurs sont des outils d'aide à la décision pour prendre en compte les paysages et leur évolution, qu'ils offrent de plus l'occasion de susciter l'adhésion à une vision commune ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Verret et appuyé par M. Guy Dumoulin :

- De poursuivre la réalisation de plans directeurs de paysage pour le fleuve Saint-Laurent sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De proposer un partenariat avec le gouvernement du Québec, prenant la forme d'un protocole de financement, en vue de la réalisation de ces plans directeurs;
- De transmettre cette proposition de partenariat au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en lui demandant d'agir auprès des ministères intéressés, respectant ainsi l'esprit de la Table Québec-Québec Métropolitain pour l'Aménagement et le Développement (TQQMAD);
- De transmettre également copie de la résolution aux ministères pouvant être concernés, tels que le ministère des Transports et le ministère de la Culture et des Communications, ainsi qu'au secrétariat de la Commission de la capitale nationale, afin de les informer de la démarche en cours.

Référence : Rapport décisionnel du 28 novembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 28 novembre 2013 est déposé aux membres du conseil.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

PROCÈS-VERBAL

-10-

Clôture de la séance

Résolution n° C-2013-75

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

• De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2013-60 à C-2013-75 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME (S) MARIE-JOSÉE COUTURE

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE SECRÉTAIRE